INTERVIEW

© CPCA

## Francine Evrard

secrétaire générale du « Mouvement associatif » (ex-CPCA), représentante de la Fonda

# « Le face-à-face doit être rangé dans l'armoire des outils anciens »

### Pourquoi la CPCA a-t-elle modifié ses statuts ?

La volonté des membres de la CPCA était de s'ouvrir à d'autres partenaires mais aussi d'augmenter et d'asseoir sa représentativité. L'adoption d'un nouveau nom, « Le mouvement associatif », participe de cette volonté. Le règlement intérieur de la CPCA a lui aussi été réécrit afin de mieux prendre en considération l'ouverture à de nouveaux partenaires associatifs. Enfin le protocole d'accord entre la CPCA nationale et les CPCA régionales a ainsi été reformulé pour que la contribution des régions soit plus centrale dans sa gouvernance et son animation.

### Pensez-vous avoir atteint votre objectif ?

Le levier statutaire est important mais il n'est pas le seul. La charte d'engagements réciproque entre l'État et les associations signée en 2001 a été améliorée et surtout étendue aux territoires. Une nouvelle version à laquelle nous avons largement œuvré doit être signée avec le Premier ministre en février. La mandature de la présidente Nadia Bellaoui va jusqu'à juin 2015. Sa feuille de route était précise. Les principaux chantiers ont été entamés et il nous reste 18 mois pour les concrétiser. Ils ne seront pas de trop.

### Qu'est-ce que cela implique pour les associations ?

La montée des besoins sociaux, la crise de confiance qui n'épargne aucune institution, la mutation profonde des comportements individuels et collectifs sont autant de défis que les associations ont à relever. Malgré la raréfaction des ressources financières, elles doivent montrer concrètement qu'elles sont des espaces de réalisations personnelle et collective qui participent au bien commun. Nous sommes dans une période charnière au confluent de plusieurs projets : le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire, la signature de la nouvelle charte d'engagements réciproques, l'acte III de la décentralisation et la recomposition des élus par les élections municipales et européenne. Les associations sont dans l'obligation morale de s'organiser localement pour travailler avec l'ensemble des forces publiques et privées.

### Comment construire ce partenariat local ?

Michel Machicoane vient de terminer un état des lieux des CPCA régionales. Ce travail approfondi montre par exemple que les relations entre les CPCA et les conseils régionaux vont de l'absence totale de relation à des relations contractualisées avec une convention pluriannuelle d'objectifs. Il en va de même en matière de partenariat. Le face-à-face doit être rangé dans l'armoire des outils anciens. Les associations doivent désormais raisonner dans un processus partenarial qui mêle mutualisation, coopération, « plates-formes partagées » collaboratives et interactives.

### Quel peut être le rôle de la Fonda ?

Nous devons relever trois défis : celui de la transformation du modèle socio-économique des associations ; celui de la mutation des comportements individuels et des formes de l'engagement ; celui de la contribution des associations à la vitalité de la société démocratique. Les points de faiblesse sont connus : la dépendance aux financements publics, la difficulté à faire évoluer nos structures et à renouveler les dirigeants, la faiblesse de nos stratégies de communication. Les associations sont une force sociale majeure mais elles exercent une influence politique mineure. Cette place est à inventer. La responsabilité de la Fonda est d'aider le mouvement associatif à construire l'avenir pour ne pas le subir.

**Propos recueillis par Alain Détolle**

### COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MOUVEMENT ASSOCIATIF (EX-CPCA)

- **Présidence**
Nadia Bellaoui (La Ligue de l'enseignement)
- **Collège des coordinations**
- Brigitte Giraud/Vice-présidente de la CPCA (Celavar)
- Irène Pequerul/Vice-présidente de la CPCA (Cnajep)
- Alain de La Bretesche (Cofac)
- Olga Trostiansky (CNL-Caff)
- Jean Vintzel (CNOSF)
- Thierry Lebehot (Coordination Justice – Droits de l'Homme)
- Jean-Louis Vielajus (Coordination Sud)
- Stéphane Bernardelli/Trésorier de la CPCA (Unaf)
- Patrick Brault (Unat)
- Hubert Allier/Vice-président de la CPCA (Uniopss)
- **Collège des groupements**
- Coline Vanneroy (Anima'fac)
- Corinne Bord (Cadecs)
- Ludivine Coly-Dufourt (Consofrance)
- Yves Lauvergeat (La Ligue de l'enseignement)
- **Collège des experts collectifs**
- Francine Evrard/Secrétaire générale de la CPCA (Fonda)
- **Collège des CPCA régionales**
- Olivier Dulucq (CPCA Bretagne)
- Michel Dehu (CPCA Champagne-Ardenne)